

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_095_BC_1
Approbation du procès-verbal du
Bureau Communautaire du 7
septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 12

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 974-249740101-20231011-2023_095_BC_1-DE



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 095 BC 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le Président de séance expose :

Les procès verbaux des séances du Bureau communautaire sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents, après prise en compte éventuelle de leurs remarques, et enfin signé par le président et le secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 septembre 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 septembre 2023 ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président